

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif à la prise du contrôle conjoint indirect de la société « Les Domaines Zniber SA », par la société « CDG Invest SA », à travers l'acquisition de 22,6% des actions de son capital social et des droits de vote associés par l'intermédiaire de la société « FIPAR-HOLDING SA ».

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **Les acquéreurs :** la société « FIPAR-HOLDING SA » appartenant à la société « CDG Invest SA » ;
- **La cible:** Société « Les Domaines Zniber SA » ;

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Marché de la production de produits agricoles.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 05 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 22 mars 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'opération consiste en l'acquisition par FIPAR-HOLDNG de 22,6% du capital et des droits de vote de la société LES DOMAINES ZNIBER.

Fait à Rabat le 16 mars 2023.